

## Procès en appel du militant franco-vietnamien Libérez Pham Minh Hoang !

**Paris, 23 novembre 2011 – Le blogueur franco-vietnamien et militant des droits de l'homme, Pham Minh Hoang sera jugé en appel le 29 novembre. L'ACAT-France appelle au respect de son droit à un procès équitable et à sa remise en liberté.**

Au Vietnam, une simple critique sur la politique du gouvernement peut être considérée comme une « tentative de renverser le pouvoir » passible de plusieurs années de prison.



Pham Minh Hoang, militant et professeur de mathématiques appliquées à l'Institut Polytechnique d'Hô-Chi-Minh-Ville, avait publié des articles sur son blog en faveur des droits et libertés au Vietnam.

Cet engagement lui a valu d'être condamné en première instance le 10 août dernier à trois ans de prison et trois ans d'assignation à résidence. Lors du procès, le juge avait considéré que ses écrits « noircissaient l'image du pays » et qu'ils « visaient à renverser l'administration populaire ».

Le jugement en appel devrait se tenir devant la Cour populaire suprême à Saïgon mardi 29 novembre au matin.

L'ACAT-France demande que son droit à un procès équitable soit respecté et qu'il soit libéré. « *La peine et la détention de Pham Minh Hoang sont arbitraires puisqu'elles ne visent qu'à punir une liberté fondamentale, sa liberté d'expression* », estime Christine Laroque, responsable des programmes Asie à l'ACAT-France. « *Sa condamnation est de ce fait, non seulement contraire aux obligations internationales du Vietnam, mais viole également le droit vietnamien qui protège la liberté d'expression. Il est indispensable que Pham Minh Hoang soit relaxé en appel et libéré.* »

### ➤ Rappel des faits :

Pham Minh Hoang a été arrêté le 13 août 2010. Il avait publié différents articles sur son blog concernant l'éducation, l'environnement et la souveraineté du Vietnam face à la Chine. Il a milité par ailleurs activement contre l'exploitation des mines de bauxite par les entreprises chinoises, et a participé à des conférences sur la souveraineté du Vietnam sur les îles Spratly et Paracel. Il a travaillé sans relâche pour promouvoir les droits de l'homme et pour renforcer et encourager l'engagement civique parmi ses pairs et ses élèves. Il a été condamné, le 10 août 2011 sur le fondement de l'article 79 du code pénal vietnamien (« *tentative de renversement du pouvoir populaire* »).

### ➤ Dernières actions menées par l'ACAT-France en faveur de Pham Minh Hoang

- Lettre conjointe avec 6 ONG à l'occasion dialogue droits de l'homme USA/ Vietnam (9 novembre 2011)
- Lettre conjointe sur le cas de Pham Minh Hoang adressée au président vietnamien et au ministre français des affaires étrangères (4 octobre 2011)
- Appel urgent - Vietnam : procès après un an de détention arbitraire pour Pham Minh Hoang (8 août 2011)

### Contact

**Ophélie Latil** (presse) 07 61 71 66 69 [ophelie.latil@acatfrance.fr](mailto:ophelie.latil@acatfrance.fr)

**Christine Laroque** (responsable programmes Asie) 01 4040 74 09 [christine.laroque@acatfrance.fr](mailto:christine.laroque@acatfrance.fr)